

Comme je le disais au début, nous croyons qu'on doit subventionner les maisons à loyers modiques. Il n'y a pas moyen d'agir autrement. Pour sauvegarder la santé et le bonheur, on doit surveiller minutieusement le dressage des plans et la construction des maisons et de l'outillage afin de leur assurer la qualité voulue.

Je sais qu'à maintes reprises on a attiré l'attention du gouvernement sur le programme de construction dont j'ai parlé et sur d'autres programmes semblables, mais en certains cas, comme dans celui que j'ai mentionné, bien qu'on ait apporté des améliorations, elles ne sont pas suffisantes pour remédier complètement aux conditions peu satisfaisantes. Si les deniers publics sont affectés à la construction d'habitations, ou que des garanties financières soient fournies aux bailleurs de fonds et aux anciens combattants, les autres se trouvant forcés par les circonstances à s'acheter des maisons, il incombera alors au Gouvernement d'exercer une étroite surveillance et de rectifier les défauts de construction ou de remédier à la qualité inférieure des matériaux dans un délai raisonnable après l'occupation ou la vente des habitations.

Un programme national subventionné de construction de logements, comme nous le préconisons depuis plusieurs années, est donc essentiel. Toutefois le Parlement doit veiller à ce que le gouvernement se charge de surveiller la construction et qu'il s'engage à donner satisfaction aux acheteurs ou aux occupants. Quand je parle du gouvernement, je n'entends pas nécessairement les autorités fédérales. S'il s'agit d'un plan régional, un organisme responsable devra veiller à ce que de tels abus ne se produisent pas.

Un autre point doit être considéré à propos du logement et c'est que, entre-temps, le public devra, par le maintien de la régie, être protégé contre toute hausse excessive des loyers. Je dirai même que les gens forcés par les circonstances à louer des logements nouvellement construits devraient obtenir le droit d'appel contre la majoration excessive du loyer qui a été imposée à plusieurs d'entre eux, mais non à tous, je le souligne encore une fois. Le maintien de cette régie est surtout nécessaire du fait que le coût de la vie s'est accru d'une façon extraordinaire depuis la suppression des autres subventions et régies bien-faisantes.

Malgré le niveau élevé de l'emploi, des congédiements inquiétants se sont produits au pays. Le nombre des chômeurs aux États-Unis, lisons-nous, a atteint le chiffre de 4 millions environ durant l'été. Il a cependant diminué quelque peu dernière-

ment. Nous n'avons aucune garantie, autre que les dépenses prévues sous le régime du plan de relèvement européen, que le nombre des chômeurs n'augmentera pas au Canada d'ici un an ou deux. On devrait donc préparer les plans de travaux publics et en entreprendre l'exécution en vue de protéger la population contre le chômage.

Le discours du trône fait mention de deux de ces initiatives, lesquelles, à mon avis s'imposent, abstraction faite de la nécessité de fournir du travail à nos gens. Ces deux entreprises sont la route transcanadienne et la conservation des forêts.

Le gaspillage et l'épuisement de nos vastes forêts font le déshonneur de notre pays. Nous attendrons les propositions du Gouvernement en vue d'un programme de conservation qui, nous l'espérons, fera plus que viser simplement à conserver nos ressources forestières et sera suffisamment vaste pour comprendre en même temps le reboisement, l'aménagement forestier et l'enrayement des inondations, entreprises qu'on devra évidemment exécuter de concert avec les autorités provinciales compétentes. Nous espérons également que, en collaboration avec les provinces, on dressera les plans d'une économie forestière nationale visant à orienter le développement et l'exploitation de nos forêts de façon que les générations futures puissent jouir, autant que nous, de ces richesses.

L'établissement de la route transcanadienne n'a que trop tardé. Il est évident qu'une telle entreprise doit être entièrement canadienne. Je tiens à faire remarquer qu'une subvention aux provinces selon le chiffre de la population ne serait pas suffisante. Il me semble qu'on devrait étudier le mode d'allocation fédérale aux grandes routes, qui se pratique depuis plusieurs années aux États-Unis. Guidons-nous sur l'expérience de nos voisins.

Les besoins des provinces varient, car quelques-unes sont plus riches que d'autres. La population de certaines provinces est faible, tandis que les distances à parcourir sont très longues, de sorte que le nombre de milles de routes à construire et à entretenir est plus considérable par rapport au nombre d'habitants. Dans d'autres provinces encore, des régions montagneuses et la nature du sol rendront plus coûteux encore l'établissement de la route transcanadienne si l'on tient à ce qu'elle soit aussi bonne qu'on le désire. Une telle entreprise serait trop onéreuse pour les provinces moins avantagées. Le Parlement de même que les délégués à une conférence fédéral-provinciale devraient examiner de près tous ces facteurs, de même que le choix du parcours pour qu'il soit le meilleur, le plus efficace et le plus économique.